

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du jeudi 22 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 22 septembre 2022 à 18 heures, selon convocation du 15 septembre 2022.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoint, Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, conseillères municipales.

Représentées : Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Michel Rousseau. Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Chantal LECHOPIER.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2022

Monsieur Guibert donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés. Le procès-verbal est ainsi arrêté.

II- Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion
- Programmation CTD 2023
 - Demande de subvention "Voirie 2023 sur les voies communales"
 - Demande de subvention "Pose d'un éclairage public au terrain de pétanque"
- Vente de deux parcelles communales (AB42 et AB43)
- Demande de prime à l'installation
- Choix de la société pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle communale
- Actualisation des tarifs de la redevance eau assainissement 2023
- Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023
- Décision modificative sur le budget eau assainissement 2022
- Mise en place d'une option ménage pour les salles en locations
- Redevance d'occupation du domaine public 2022
 - ENEDIS - ORANGE
- Questions diverses

Approuvé à l'unanimité.

III -Programmation CTD 2023

Au titre des Contrats Territoriaux Départementaux, Monsieur le Maire propose de présenter les dossiers suivants au conseil municipal :

● Grosses Réparations sur les Voies Communales 2023

● Pose d'un éclairage public au terrain de pétanque

Monsieur Rousseau en charge de la voirie présente l'avant-Projet des travaux GRVC 2023, préparation reprofilage sur la voie communale N°16. Montant des travaux 3 933.34 € H.T. soit 4 720 € T.T.C.

Monsieur Duplouich présente le devis de l'entreprise CITELUM pour la pose d'un éclairage public au terrain de pétanque ; montant des travaux : 1 800 € H.T. soit 2 160 € T.T.C.

Après discussion, le conseil municipal à 11 voix POUR, adopte les projets ci-dessus et sollicite le Maire pour déposer des demandes de subventions auprès du conseil départemental

- de 50 % pour la voirie,
- de 50 % pour l'éclairage public.

Monsieur Rousseau indique au conseil que suite aux inondations qui ont eu lieu au Moulin du Château, une coupure de route a été programmée l'année prochaine avec le service voirie de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, entre la route qui va à la Grange et le pont de l'étang du Moulin du Château.

IV – Vente de deux parcelles communales AB N° 42 et AB N° 43

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal a examiné une demande d'acquisition des parcelles communales AB N° 42 et AB N°43 de la part de Monsieur et Madame Chris et Jocelyne CROOK, domiciliés, 17, route de Magnac-Laval 87190 Dompierre-les-Eglises.

Une réponse leur a été adressée avec l'avis favorable du conseil pour la vente des parcelles au prix de 4 €/m², avec les frais d'acte notarié à leur charge et un engagement de leur part aux conditions suivantes :

Obligation de construire une maison d'habitation au cours des 5 prochaines années ; cette condition sera inscrite sur l'acte notarié, si celle-ci n'était pas respectée, la commune pourrait reprendre les terrains, (conditions à définir).

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Monsieur et Madame Chris et Jocelyne CROOK, acceptant toutes les conditions demandées par le conseil.

Après discussion, le conseil vote à 11 voix POUR, et accepte de vendre les parcelles communales AB 42 et AB 43 aux conditions mentionnées ci-dessus.

V-Demande de prime à l'installation

Le Maire soumet au conseil une demande de prime à l'installation déposée par des nouveaux arrivants. Le conseil municipal, après avoir examiné le dossier et constaté que toutes les conditions étaient remplies pour pouvoir bénéficier de cette aide, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à mandater la somme de 2500 € aux demandeurs.

VI- Choix de la société pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes

Le Maire présente au conseil deux devis, (La Bovida et Tout pour le froid) après avoir examiné les caractéristiques du matériel proposé, décide à 11 voix POUR, d'acquérir un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes, auprès de la société « Tout pour le froid » pour un montant de 1 931 € H.T. soit 2 317.20 € T.T.C.

VII-Actualisation des tarifs de la redevance eau et assainissement au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2022 : Eau potable : Part communale : abonnement : 30 €
Assainissement : 1,15 €/m³.

Le conseil à 11 voix POUR décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2023.

VIII- Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'avis du comptable public en date du 19 août 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de Dompierre-les-Eglises au 1^{er} janvier 2023 ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée. La nomenclature M57 s'appliquera uniquement au budget principal et autorise le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable.

IX – Décision modificative sur le budget annexe Eau/Assainissement 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil que les crédits ouverts à article 2156 du budget annexe eau/assainissement de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires afin de mandater des dépenses imprévues.

Le Maire informe le conseil que le budget annexe eau/assainissement ayant été voté en suréquilibre en section d'investissement, il suffit d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires à l'article 2156. Après délibération le conseil à 11 voix POUR décide d'inscrire la somme de 10 000 €.

XX – Mise en place d'une option ménage pour les salles en location

Madame Willems en charge des logements locatifs propose au conseil la mise en place d'une option ménage pour les salles qui sont louées.

Tarifs proposés :

*Salle des fêtes : 60 €.

*Maison des Jonchères 45 € (tenant compte des baies vitrées à nettoyer).

Le Conseil municipal, à 11 voix POUR approuve les tarifs ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2023.

XXI-Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que pour l'année 2022, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est de 221 €. Le Conseil Municipal à 11 voix POUR approuve le montant de la redevance 2022 et autorise le Maire à émettre le titre correspondant.

XII-Redevance d'occupation du domaine public ORANGE

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que pour l'année 2022, la redevance d'occupation du domaine public « France Télécom » s'élève à 1 682.08 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'inventaire du patrimoine France Télécom, approuve à 11 voix POUR, le montant ci-dessus.

XXIII Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

***Commerce multi-services**

Monsieur le Maire informe le conseil que 1000 cafés (groupe SOS) a recruté les porteurs du projet commerce multi-services, ceux-ci doivent se présenter aux Elus le samedi 24 septembre 2022.

Madame Willems rappelle qu'en accord avec 1000 cafés, il avait été décidé de recruter une personne en service civique avant l'ouverture du commerce multi-services, Monsieur le Maire souhaite que la valorisation du commerce soit également assurée par la commission communication.

***Contrat d'engagement républicain.**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Madame la Préfète de la Haute-Vienne, indiquant que les bénéficiaires de subventions communales devraient signer un contrat d'engagement républicain avant tout octroi de subvention quelle que soit la forme (prêt de matériel ou salles ou dotation financière). Cette information sera faite auprès des associations.

***Permanence de Madame la Députée**

Monsieur Guibert informe le conseil que des permanences locales de Madame Manon MEUNIER, Députée de la 3^{ème} circonscription se tiendront régulièrement sur le territoire. Un calendrier des permanences sera adressé aux mairies intéressées.

Intervention de Monsieur Michel Rousseau

***Chemin communal**

Monsieur Rousseau présente au conseil une demande d'un habitant de Cros sollicitant l'acquisition du chemin N°77 cadastré section YE 45. Le chemin desservant un autre riverain, le conseil souhaite que le riverain soit consulté avant de donner une réponse. Il est précisé que le chemin sera vendu en l'état. Monsieur Rousseau est en charge de ce dossier.

Intervention de Monsieur Olivier Blondet

***Concession cimetière**

Monsieur Blondet présente au conseil une demande d'achat de la concession N° 406 dans l'ancien cimetière. Après discussion, le conseil ne souhaite pas donner de suite favorable à cette demande, étant donné que les donateurs de cette concession avaient émis le souhait que celle-ci soit réservée à une personne nécessiteuse, n'ayant aucun moyen d'acheter un emplacement. Un courrier sera adressé aux demandeurs.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems, Messieurs Michel Rousseau et Jacky Duplouich

***Service à la personne**

Les Elus de la commission « service à la personne » soumettent au conseil le règlement de ce service modifié, celui-ci est approuvé par le conseil. Un exemplaire sera remis à chaque utilisateur du service.

Intervention de Monsieur Thibaud

***Assainissement non collectif**

Une demande d'extension du réseau d'assainissement non collectif au village de Cros a été déposée en mairie. Monsieur Thibaud, en charge du réseau assainissement se rendra sur place.

Intervention de Monsieur Duplouich

***Logement pour les porteurs du projet commerce multi-services**

Monsieur Duplouich informe le conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux peinture et la mise aux normes de l'installation électrique du bâtiment avant location.

Monsieur Duplouich est en charge de faire établir des devis.

Intervention de Madame Marie-Paule Willems

***Dépôts sauvages**

Madame Willems signale au conseil qu'à plusieurs reprises des sacs ont été déposés devant les containers de tri, route de Cros, ce qui engendre un travail supplémentaire aux cantonniers, elle souhaiterait qu'un affichage soit fait pour rappeler la loi. Monsieur le Maire souhaite se renseigner sur les différentes sanctions prévues par la loi qui pourraient être appliquées dans le cadre de son pouvoir de police.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 19 minutes.

Signatures : Philippe Guibert, Maire

Odile Potard, secrétaire de séance,